

Projet de reconquete agricole" !

Vendredi, 18 Mai 2018 11:11 - Mis à jour Vendredi, 18 Mai 2018 11:18



Monsieur le Maire
Mairie
Route du Lac
38570 Tencin

Croiles le 6 avril 2018

Objet : Appel à candidature 2017/2020 « Ouverture des espaces et reconquête agricole »

Monsieur le Maire,

Afin de renforcer l'économie agricole, en particulier en montagne, et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la préservation, la mobilisation et la mise en valeur du foncier agricole, le Département de l'Isère, la communauté de communes Le Grésivaudan et l'Espace Belledonne relancent un appel à candidature des projets d'ouverture des espaces agricoles et de reconquête agricole.

Ils mobilisent des financements sur leurs fonds propres (pour le Département et la communauté de communes) et des fonds européens (FEDER, mesure 16.72 du Plan de développement rural - Rhône-Alpes et du programme LACER Belledonne sur les communes du massif).

Les travaux d'ouverture des espaces et de reconquête agricole peuvent être financés à 80% des dépenses plafonnées à 4000 € HT par hectare. Les subventions seront attribuées par le Département ou la communauté de communes et par l'Europe.

Si vous avez un projet de restauration de parcelle support d'une activité agricole répondant aux critères du cahier des charges, vous pouvez déposer une demande de subvention d'ici le 3 juin 2018. Le cahier des charges, le tableau à compléter et signer et la liste des pièces à fournir pour constituer le dossier de demande de subvention sont téléchargeables sur les sites internet de la communauté de communes Le Grésivaudan (page agriculture), ou envoyés sur demande en version papier auprès des contacts cités à la fin de ce courrier.

Si vous déposez un dossier à la première session, notez dès à présent sur votre agenda que vous devrez présenter votre projet auprès du comité de pilotage le 20 juin après-midi. Après audition et avis, le comité de pilotage les soumettra aux instances délibérantes et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds européens FEDER.

Votre dossier est à remettre (formats papier et électronique) à la communauté de communes Le Grésivaudan / Vallée Saïem : si les travaux sont éligibles sur une commune du Grésivaudan (hors Belledonne) : 380 rue Henri Foch 38224 Croiles cedex / valem@le-gresivaudan.fr

Nous vous alertons sur deux points :

- Les travaux ne doivent pas démarrer avant que vous en ayez eu l'accord ;
- Votre téléphone doit être suffisant pour attendre le versement des subventions.



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- A la communauté de communes Le Grésivaudan : Vallée Saïem : 06 77 76 13 08 - valem@le-gresivaudan.fr
- Au Département de l'Isère, Aymery Montalier : 04 76 00 33 23 - aymeric.montalier@isere.fr
- A l'Espace Belledonne, Loris Subit : 04 76 13 59 37 - louis.subit@espacebelledonne.fr

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour le Département de l'Isère

Le vice-président à l'économie urbaine, au foncier et au logement

Christian COÛDÉ

Pour le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, Franck GIMBERT

La vice-présidente agriculture forêt

Claudine CHASSAGNE

Pour l'Espace Belledonne

Le Président

Bernard MICHON